

Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 7 février 2018 à Moissac-Bellevue

Présents : Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT BREZUN : Vinon sur Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Eliane BARREILLE et Jean BACCI : Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Ont donné pouvoir : Magali STURMA CHAUVEAU à Bernard CLAP ; Charles Antoine MORDELET à Antoine FAURE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2017 à Moustiers Ste Marie

2. Avis sur le projet de SCOT de la Région de Manosque porté par la DLVA

Le SCOT de la Région de Manosque porté par Durance Luberon Verdon Agglomération et validé en 2012, a fait l'objet d'une révision lancée en 2014 et débouchant sur un projet arrêté en 2016. Sur la base de ce projet soumis aux différents Personnes Publiques Associées, le Parc naturel régional du Verdon avait émis un avis réservé en sa séance du Bureau du 13/09/2016. 13 réserves avaient été émises dont la plus importante portait sur la demande de transposer les dispositions de la Charte dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT et son plan de synthèse et, notamment, les dispositions pertinentes en matière de préservation des paysages ainsi que les sites et zones de sensibilité écologique (Plan de Parc). Suite aux avis défavorables émis par la Commission départementale pour la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence, la DLVA a relancé un nouveau projet de SCOT en 2017. Ce dernier, arrêté en Conseil communautaire le 8 novembre 2017, doit de nouveau faire l'objet d'un avis du Parc dans un délai de 3 mois suivant sa réception (18/12/2017).

A l'issue de la présentation du nouveau projet de SCOT, suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau à l'unanimité moins 1 abstention, notent que des évolutions significatives ont été apportées au SCOT permettant de lever la plupart des réserves émises par le Parc en septembre 2016 notamment sur la retranscription des enjeux du Plan de Parc, la redéfinition de certaines expansions urbaines, la précision des règles en matière de publicité, l'augmentation des densités dans les pôles villageois. **Toutefois, les élus souhaitent maintenir 2 réserves :**

- 1-le DOO de ce nouveau projet de SCOT version 2017 ne mentionne pas les prescriptions s'imposant aux PLU pour préserver la nappe " Alluvions de la Moyenne Durance ", ce qui pourtant doit être réalisé conformément au SDAGE ;
- 2- si le DOO intègre bien une prescription d'occupation de l'espace agricole, avec notamment un principe de préservation optimale des terres agricoles (carte n°1 du recueil cartographique), les élus du Bureau du Parc souhaitent toutefois attirer l'attention de la DLVA sur le fait que les terres agricoles à protéger sont essentiellement vues sous le prisme des terres mécanisables et irriguées. Or, il apparaît essentiel que l'ensemble des terres à potentiel agricole, puisse être intégré dans **une stratégie de préservation et de reconquête de la matrice agricole**, ce d'autant plus dans un contexte où il est question d'étendre le réseau d'irrigation de la SCP à la partie Nord du Plateau de Valensole. Les élus renouvellent leur demande de pérenniser la vocation agricole des terres qui sont ou qui vont être irriguées. De plus, il est dommage de ne trouver aucune référence, en matière de stratégie, pour la préservation et la valorisation des **espaces pastoraux** (incluant les espaces sylvo-pastoraux), alors même que DLVA anime un Plan d'Occupation Pastorale intercommunal (POPI).

3. Conventions de partenariat avec la CCLGV / appui à la préparation des avis du Parc pendant la période d'absence du responsable de pôle SPAT, chargé(e) de mission urbanisme-paysages

En attendant la prise de poste du futur chargé de mission urbanisme, en cours de recrutement, les membres du Bureau approuvent la convention de partenariat avec la CCLGV qui permettra un renfort de temps de travail et un apport d'expertise sur l'instruction des avis du Parc en matière d'urbanisme.

4. Marché : réalisation de vidéos

Suite à l'appel d'offres lancé en procédure adapté et organisé en 3 lots, les membres du Bureau autorisent le Président à signer les marchés suivants :

Lot 1 : projet Colostre → Groupement LAZULIS Production, C. PATRONE, A. FRERE et G. VALLEE, pour 19980 € TTC

Lot 2 : Elaboration de la Trame Verte et Bleue → WEGO Productions, pour 26988 € TTC

Lot 3 : Actions de sensibilisation aux techniques de restauration traditionnelle → ANECDOC, pour 7900 € TTC

5. Convention de partenariat avec Radio Fréquence mistral

Dans la continuité des partenariats entrepris depuis plusieurs années avec les radios locales pour informer et expliquer l'action du Parc sur le territoire, les membres du bureau approuvent la reconduction de la convention de partenariat avec Radio Fréquence Mistral.

6. Désignation d'un membre du Bureau pour siéger au conseil d'administration de l'association des parcs de PACA

Les membres du Bureau désignent Mme Arlette RUIZ qui siégera aux côtés de MM. Clap et Baux à l'assemblée générale de l'association des PNR de Provence Alpes Côte d'Azur.

7. Dossiers de demande de financements

Les membres du bureau ont approuvé les opérations et plans de financement suivants :

- Restauration du pigeonnier de Valx- Phase 1 « Gros-œuvre – reprise de la toiture »

Cout total HT : 6 687,00 € / Région : 2 006,10 € / Autofinancement : 4 680,90 €

- « Accueil, sensibilisation, sécurisation des sites et SURVEILLANCE INCENDIE » Modification du plan de financement

Coût total TTC : 171 000 € / Région : 70 000 € / CD 04 : 10 000 € / Conseil départemental 83 : 45 000 € / Intercommunalités : 8 800 € / Bauduen : 3 000 € / EDF : 7 100 € / PNR Verdon : 27 100€

- Actions pédagogiques scolaires : Cycle d'animations sur l'eau - années scolaires 2018-2019 et 2019-2020

Coût total TTC : 33 750 € / Agence de l'eau : 16 875 € / Région : 10 125 € / Autofinancement : 6 750 €

- Programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire – modification du plan de financement

Coût total TTC : 64 110 € / Région : 50 000 € / Autofinancement : 14 110 €

8. Conventions avec les agriculteurs dans le cadre du projet de replantation de haies

Dans le cadre du projet de plantations de haies 2017, les membres du Bureau ont arrêté le montant des participations des agriculteurs à hauteur de 10 % du coût des plantations de haies et décidé de ne pas faire payer les agriculteurs ayant procédé à la plantation d'arbres isolés dans un objectif incitatif.

9. Dispositif Ecogardes 2018 : Convention avec la commune de Bauduen

Les membres du Bureau ont approuvé la convention de partenariat avec la commune de Bauduen dans le cadre du dispositif écogardes pour l'organisation de patrouilles spécifiquement liées à la police de l'environnement sur le site du Conservatoire de Sulagran.

10. Adhésion à la Fédération EUROPARC au titre de l'année 2018

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à la Fédération EUROPARC au titre de l'année 2018 et pour un coût de 660 €.

11. Convention cadre avec le CNFPT

Les membres du Bureau ont approuvé la convention cadre avec le CNFPT qui définit les modalités d'organisation de formation sur demande des collectivités, au titre de l'année 2018.

12. Conventions pour la mise à disposition des espaces pédagogiques de la ferme caprine

Les membres du Bureau ont validé la convention type de mise à disposition des locaux pédagogiques de la ferme caprine et fixé les tarifs de cette mise à disposition (pour couvrir les frais de fonctionnement du bâtiment) à 30 € la 1/2 journée et 50 € la journée.

13. Les membres du Bureau ont pris acte des décisions prises par le Président sur délégation du Bureau pour la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 € HT

N°	Intitulé	Candidat retenu	Montant	Durée
2017-07	Appui juridique dans le cadre de la démarche d'accompagnement des intercommunalités du bassin versant du Verdon pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	Groupeement SCP VEDESI, BST consultant, Caroline Alvarez	30 000 €HT maxi	28 mois
2017-08	Réalisation d'un observatoire photo / vidéo dans le cadre de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue	Associations Les panoramistes	24 430 € TTC	6 mois + 3 mois

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 14 février 2018

Le Président,
Bernard CLAP

